

ACCÉLÉRATION DES STARTUPS NEXUS EESA



APPEL À CANDIDATURE
4 MARS – 4 AVRIL À 23H59 GMT

2iE LANCE POUR LE COMPTE DE LA GIZ DANS LE CADRE DU PROGRAMME NEXUS EAU-ÉNERGIE-SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, DANS LES 9 PAYS MEMBRES DE L'AUTORITÉ DU BASSIN UN APPEL À PROJETS DANS LES DOMAINES DE:

L'EAU **L'ÉNERGIE** **LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

Pour en savoir plus et candidater, rendez-vous sur :
www.2ie-edu.org • <https://form.jotform.com/220602205782043>

PROLONGATION JUSQU'AU 11 AVRIL 2022 - 23H59 GMT

**# NEXUS EAU – ÉNERGIE - SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA RÉGION
DU BASSIN DU NIGER**

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : OBJET

Ce présent concours est organisé par l'Incubateur 2iE pour le compte de la GIZ financé par l'Union Européen et le Ministère Allemand pour la coopération international et le développement dans le cadre du Programme WEF NEXUS, dans les 9 pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad.

Ce concours vise à identifier les startups et entreprises à fort impact notamment dans le domaine du NEXUS Eau-Energie-Sécurité Alimentaire (EESA) et à leur proposer un programme d'accélération sur-mesure afin de concrétiser leurs ambitions de passage à l'échelle.

2iE, porteur du concours se réserve le droit, en cas de nécessité majeure, de modifier le présent règlement ou de l'annuler.

Article 2 : CRITÈRES ET ÉLIGIBILITÉ

Le Concours est ouvert à toute startup formellement créée et en activité dans l'un des pays membres de l'ABN et qui remplit les conditions ci-dessous :

- Créer après le 1er janvier 2018 ;
- Être (le promoteur principal) citoyen ou résident d'un Pays membre de l'ABN ;
- Avoir une startup créée, qui favorisent le développement structurel, économique ou social dans le bassin du Niger avec (ou avec le potentiel de créer) des synergies positives entre, au moins, deux des trois secteurs (eau, énergie, alimentation) sans impacter négativement la troisième dimension OU votre startup limite les impacts négatifs sur, au moins, deux des trois secteurs (eau, énergie, alimentation) ;
- Être animé d'une âme entrepreneuriale ;
- S'engager à être disponible sur la durée du programme et à suivre le programme d'accompagnement (mai 2022 - janvier 2023) ;
- Ne soumettre qu'un seul projet pour la compétition.

Ne sont pas éligibles, les startups non formellement créées, en activité ou non, les projets de création de startup, les startups non créées dans la région de l'ABN.

Quant à l'évaluation des candidatures, elle portera sur les critères suivants :

- Pertinence, adéquation et innovation de la solution proposée ;
- Qualité de l'équipe de mise en œuvre ;
- Motivation du promoteur ;
- Pertinence de la faisabilité technique - commerciale ;
- Potentielle de viabilité financière de la startup ;
- Pertinence de la stratégie de développement de la startup ;
- Pertinence du lien avec le WEF Nexus (eau, énergie, alimentation);
- Pertinence de l'impact social et l'environnemental ;

Article 3 : ENREGISTREMENT DE CANDIDATURE

Pour postuler au concours, le candidat doit fournir :

- Les CV des promoteurs et leurs pièces d'identités en cours de validité ;
- Les références légales de la startup (RCCM, IFU, ou autre selon l'appellation du pays);
- Un résumé de présentation de la startup (Executive summary) ;
- Une à deux lettres de recommandation d'une partie prenante clé de votre startup (par exemple : clients, fournisseurs, partenaires...);
- Et toute annexe que vous jugerez utile.

L'ensemble de ces documents devra être envoyé **avant le 04 avril 11 avril 2022 à 23 H 59 GMT via <https://form.jotform.com/220602205782043>**

L'équipe 2iE se tient à la disposition des candidats pour répondre aux questions d'ordre technique, mais aucun avis sur les candidatures ne pourra être donné en dehors du jury.

Article 4 : JURY

À réception, les dossiers seront examinés par un jury composé des ressources de 2iE, de personnalités du monde de l'entreprise et de partenaires de 2iE. Le choix et la décision du jury sont souverains.

Article 5 : CONFIDENTIALITÉ

Les membres du jury retenus par 2iE et toute personne ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du présent concours sont soumis à un engagement de confidentialité portant sur toutes les informations relatives aux projets du concours.

Article 6 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats s'engagent à répondre à toute demande d'information de la part de 2iE, l'organisateur. L'acte de candidature vaut acceptation expresse par les participants du présent règlement et des conditions qu'il contient.

Article 7 : ACCOMPAGNEMENT

Récompense : l'intégration des startups sélectionnées à l'incubateur 2iE pour une durée d'accélération de 8 mois à compter de mai 2022.

L'accompagnement 2iE inclut du coaching technique et managérial, l'accès aux laboratoires de recherche, au réseau de partenaires scientifiques et privés, l'appui à la mobilisation financière, de formations continues et de mobilités, un espace de travail et des conseils juridiques. Les services sont élaborés sur-mesure en fonction des besoins spécifiques et de la disponibilité du promoteur.

Article 8 : DROIT À L'IMAGE

Les lauréats autorisent l'organisateur à publier toute information les concernant (noms, prénoms, photos et films, etc.) ainsi que toute information concernant le projet (la dénomination, les coordonnées, la description succincte de leur projet et/ou de leur société lorsqu'elle aura été créée) dans le cadre des actions de communication et d'information, sur tous types de supports (y compris le site Internet), sans pouvoir prétendre à aucun droit quel qu'il soit.

Article 9 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats qui ne peuvent donner lieu à contestation. Les soutiens financiers ne sont en aucun cas un droit. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable si des changements de calendrier ou de disponibilités budgétaires interviennent.